

COMPTE RENDU DE LA CONFÉRENCE TELEPHONEE DU 8 AVRIL A 17 H

La conférence téléphonique quotidienne s'est tenue ce jour à 17 heures entre les organisations syndicales (CGT, Solidaires, FO, CFDT, CGC, CFTC) et les équipes de direction pour faire le point sur le plan de continuité d'activité (PCA).

Les chiffres sont têtus

La direction a transmis les tableaux synthèse sur la situation des effectifs (cf. PJ).

Le 7 avril, 590 collègues étaient mobilisés en présentiel dans les services et 855 étaient en télétravail et nomades.

La CGT a dénoncé une fois encore le nombre trop important de présentiels.

Les agent.es en télétravail augmente du fait du déploiement des ordinateurs portables, essentiellement dans les SIE. Pourtant on constate que les agent.es en présentiel dans ces services augmente. C'est contradictoire et cela ne correspond au discours de l'administration qui prétend qu'il n'y a pas plus de collègues présents que nécessaire.

On note également une progression dans les SIP.

Une fois encore, la DRFIP se réfugie derrière les chiffres des autres directions de la RIF dont le taux d'agent.es présents dans les services seraient supérieurs à celui de la direction parisienne. Cet argument est irrecevable, quels que soient les chiffres des autres directions ou du niveau national, les syndicats à Paris le disent unanimement, il y a trop d'agent.es qui sont obligés de venir dans des conditions inacceptables (transports en commun, absence de masques ...). La direction a répondu : « On a une vision différente des choses ». C'est un euphémisme !

Par ailleurs, nous avons fait remarqué que les syndicats des directions de la RIF dénoncent avec la même fermeté que nous l'attitude de leur direction.

De plus, la direction justifie l'évolution des chiffres en fonction des missions. Justement, quelles missions ?

La mise à jour de la TH n'entre pas dans le PCA des SIP pourtant elle est effectuée dans certains services.

La direction a répondu qu'il peut y avoir de manière complémentaire au PCA d'autres missions effectuées au cours d'une journée complète de travail. La direction a donc changé les règles du jeu.

Seules les activités entrant dans le PCA devaient être exercées, ces missions terminées, les agent.es pouvaient quitter le travail. La direction s'est défendue de cette appréciation, selon elle la journée de travail a été banalisée pour éviter les heures de pointe dans les transports mais elle considère que les agent.es ne viennent pas pour travailler seulement une heure. Les agent.es seraient donc des tire-au-flan et profiteraient de la situation ! Voilà toute la considération que la direction porte aux agent.es. D'ailleurs, elle ne parle pas d'agent.es mais d'unités. La CGT récusé ce terme, nous ne sommes pas des unités mais des femmes et des hommes qui font tourner la boutique !

Sur l'augmentation du nombre de présentiel en SIE, la direction a expliqué que, pour les seules journées des 5 et 6 avril, 254 000 entreprises ont bénéficié du fonds de garantie pour un montant total de 341 millions d'euros au niveau national. Pour la DRFIP, 13 251 entreprises ont été concernées pour un montant moyen de 1 400 €.

Bien que ce travail ait été pris en charge par la DG, les SIE ont dû faire face à de très nombreuses interpellations de la part des entreprises.

Nous avons dès le début critiqué l'effet d'annonce du gouvernement qui n'avait pas donné la marche à suivre aux entreprises qui se sont naturellement adressées à leur service de proximité. Ce sont donc encore les collègues qui font les frais d'une politique d'affichage.

113 suspicions ou cas avérés de COVID 19 étaient recensés parmi les agent.es de la DRIFP en cumulé depuis le début des recensements. Les deux derniers cas recensés sont des agent.es qui étaient en confinement à leur domicile depuis le 17 mars.

Dernière minute : les chiffres au 8 avril :

- nombre d'agents en présentiel : 591,
- nombre d'agents nomades ou en télétravail : 816
- nombre de cas suspects ou avérés covid-19 : 114

Sur la protection des agent.es, la CGT a demandé que les mille masques dont la direction dispose soient immédiatement mis à la disposition des collègues, notamment ceux qui empruntent les transports communs. Refus de la direction qui s'en tient aux instructions de la DG, les masques sont réservés à celles et ceux qui sont en contact avec le public. Le directeur a précisé qu'il intervient tous les jours auprès de la DG pour la fourniture de masques.

Nous, on s'en tient aux préconisations des médecins et scientifiques qui depuis plusieurs jours disent qu'il faut porter un masque lorsque l'on sort. Par ailleurs, dans les transports nous sommes en bel et bien en contact avec le public. L'incurie du gouvernement qui n'a pas anticipé la commande de masques met en danger tous les travailleurs obligés de travailler, au premier chef desquels les personnels de services de santé, et toute la population.

La DG a procédé à un recensement de besoin de plexiglas pour les accueils. Paris a indiqué qu'il y a 342 guichets. La direction ne sait pas quand ni combien de plexiglas seront livrés. Nous avons demandé que ces protections soient installées avant la fin du confinement.

S'agissant du ménage des locaux, la direction a dit avoir fait un rappel auprès des sous-traitants sur les consignes des équipements des personnels de ménage. On constate que dans les faits, ces consignes ne sont pas suivies, les personnels n'ayant pas été dotés de chaussures fermées par exemple.

Nous avons réitéré notre exigence d'un nettoyage désinfection systématique des locaux où un COVID 19 (avéré ou suspecté) a été identifié. Réponse de la direction : « nous sommes immédiatement réactifs mais nous ne sommes pas maîtres des interventions des prestataires. » La CGT revendique depuis plusieurs années la ré-internalisation du ménage. Cette revendication est plus que jamais d'actualité.

Sur la campagne IR, la direction est dans l'attente des directives nationales. Pour la CGT, au niveau national et au niveau local, cette campagne si elle devait commencer pendant la campagne de confinement ne doit pas se traduire par l'augmentation de présents. C'est à l'administration de donner les moyens de travail à distance.

Sur le volet RH, le décret sur les remboursements de frais de repas a été signé le 7 avril. Il sera attribué une somme forfaitaire de 17 € par jour, avec effet rétroactif au 16 mars. Cette somme couvrira tous les frais engagés, repas et déplacements avec un véhicule personnel.

La CGT a fait valoir que des agents et des chefs de services confinés, bien que n'étant pas attributaires d'un ordinateur portable de l'administration, travaillent depuis leur domicile. Nous avons demandé qu'un recensement soit fait et que tous ces personnels soient considérés comme télétravailleurs et non en situation d'absence spéciale d'absence. La direction a répondu favorablement à cette demande.

La prochaine conférence est fixée au vendredi 10 avril à 16 h 30